Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026048SCA-DE

Département du Finistère

République Française

DEL 2026/048

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Mercredi 08 Avril à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 28 conseillers sur 29 :

Guy FAOUCHER, Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, Pierre-Yves LE FER, Valérie GRÉGOIRE EVENNOU, Cédric GOUIFFÈS, Marlène LEFEVRE, Benoît GUEGAN, Marianne VOISIN, Jean-Pierre GUILLOU, Brigitte SELLIN FAOUCHER, Pierre-Olivier MOY, Nadia BELKALEM, Pascal PÉREZ, Gaëlle REFFO, Vincent HUET, Ségolène ERDMANN, Stéphane ALLOT, Sylvie TROUBOUL, Arnaud LE GOFF, Sandrine LIZANT MALHERE, Frédéric MICHEL, Marine SÉNÉCHAL, Fabrice MALHERE, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM.

ABSENTE EXCUSÉE : Isabelle TANGUY, qui a donné procuration à Marion VERNET.

Madame Marianne VOISIN a été élue secrétaire.

DEL 08.04.2026 / 2026/048 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

RAPPORTEUR M. COSQUER,

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il convient de procéder aux ajustements de crédits suivants :

Investissement

Depuis 2025, la commune mène des études et collabore avec un architecte pour planifier les travaux nécessaires à l'Église Sainte-Candide ainsi que l'estimation des coûts des travaux.
Cette somme n'avait pas été prévue au budget primitif 2026 car au moment de son élaboration, la commune ne connaissait pas le montant prévisionnel des travaux. Le montant s'élève à 300 000 €. Ces travaux seront réalisés dans les plus brefs délais. Il convient donc de budgétiser une somme de 300 000 € pour les travaux de l'Église.

Pour équilibrer la section investissement, il est proposé de réduire l'enveloppe allouée aux travaux du complexe pluridisciplinaire de 200 000 €, ainsi que celle prévue pour la démolition des gradins du stade Pierre Salaün de 100 000 €.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026048SCA-DE

Fonctionnement

Le budget primitif 2026 prévoit une enveloppe de 107 083,00 € destinée aux indemnités de fonction des élus, ainsi qu'une somme de 10 100,00 € pour les cotisations de sécurité sociale (part patronale). À la suite de l'installation de la nouvelle mandature, une modalité spécifique a été introduite concernant le calcul de ces indemnités : il a été décidé d'appliquer une majoration de 15 % sur les indemnités brutes du Maire, des sept adjoints et des conseillers délégués, la commune étant chef-lieu de canton.

Il convient donc d'ajouter au compte 65311 -Indemnités de fonction (élus) un montant de 14 500 € et 2 830.00 € au compte 65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus).

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, une somme de 17 330.00 €, correspondant au remboursement de l'assureur de la commune au titre du dommage-ouvrage lié à la construction de la Médiathèque L'Uni'Vert ainsi qu'à d'autres sinistres et régularisations, est affectée au compte 75888 – Autres produits de gestion courante.

VU l'exposé du Monsieur Cosquer,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés,

Pour : 23
Abstention : 6 : *(Sandrine LIZANT MALHERE, Frédéric MICHEL, Marine SÉNÉCHAL, Fabrice MALHERE, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN)*

DECIDE,

Article n°1 :
D'APPROUVER la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026048SCA-DE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-65311-020 : Indemnités de fonction (élus)	0.00 €	14 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65314-020 : Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	0.00 €	2 830.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0.00 €**	**17 330.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R- 75888-020 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 330.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**17 330.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	17 330.00 €	0.00 €	17 330.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2313-122-312 : SERVICES TECHNIQUES	0.00 €	300 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-122-321 : SERVICES TECHNIQUES	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-131-325 : COMPLEXE PLURIDISCIPLINAIRE	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**300 000.00 €**	**300 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	300 000.00 €	300 000.00 €	0.00 €	0.00 €

Article n°2 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR